Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 78

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-254906

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« Les femmes ne peuvent, en aucun cas, être employées au travail de nuit ou du

« Lorsqu'elles ont un ménage à soigner, elles doivent être libres de quitter l'ou-vrage une demi-heure avant le repos du milieu du jour, si celui-ci ne dure pas au « moins une heure et demie. Après et avant leurs couches, il est réservé un espace de « temps de huit semaines en tout pendant, lequel les femmes ne peuvent être admises « au travail dans les fabriques. Elles ne sont reçues de nouveau dans la fabrique « qu'après qu'elles ont fourni la preuve qu'il s'est écoulé six semaines au moins depuis le moment de leurs couches.

« Le Conseil fédéral désignera les branches d'industrie dans lesquelles les femmes

enceintes ne peuvent être admises à travailler.
Les femmes ne peuvent être employées à nettoyer les moteurs en mouvement,
les appareils de transmission et les machines dangereuses.

Enfin, Paul Margueritte réclame des lois qu'elles montrent plus de largeur dans la question du divorce.

Mlle de La Harpe, qui s'est bornée à mentionner les questions précédentes, étudie celle-ci de plus près; c'est sans doute qu'elle pouvait le faire sans connaissances juridiques précises. Mais sa méconnaissance de nos lois rend son exposé des théories de Paul Margueritte inactuel; Mue de La Harpe défend une opinion, qui nous paraît, aujourd'hui, ancienne et désuète.

M^{lle} de La Harpe semble croire que la femme qui plaide en divorce est en état d'infériorité en face de son mari. Elle aurait raison en France, où les causes de divorce, que peut invoquer la femme, sont moins étendues que celles dont son mari peut se prévaloir. Elle a tort en Suisse. Le Code civil ne fait, en cette matière, aucune distinction quelconque entre l'homme et la femme; les causes de divorce sont les mêmes et pour l'un et pour l'autre. Et - ceci a une importance pratique considérable — la femme, qui, en Suisse, vit séparée de son mari et s'est constitué un domicile personnel, peut demander son divorce au juge de son domicile; elle n'est pas obligée d'aller plaider devant le juge du lieu ou habite son mari.

M^{lle} de La Harpe dit encore ceci: « Elargissez le divorce, si vous « voulez éviter les excès et les dangers de l'union libre, assainissez « la mariage; donnez-nous le mariage libre. »

Vraiment, Mile de La Harpe ignore tout, non seulement du droit, mais de la vie. C'est la seule excuse de ses théories.

Dans notre pays, le divorce n'est que trop fréquent. En 1915, dans le seul canton de Vaud, il y a eu 152 divorces pour 1820 mariages; en 1916, 157 divorces pour 1924 mariages; en 1917, 154 divorces pour 2088 mariages. La proportion n'est-elle pas très élevée? Plus du huit pour cent en moyenne, pendant ces trois dernières années.

Mile de La Harpe croit, toujours sur la foi de Paul Margueritte, qu'un divorce entraîne « des frais énormes, qui absorbent une fortune ». Qu'elle se rassure. Il est très facile d'obtenir l'assistance judiciaire. On l'accorde surtout aux époux, hommes ou femmes, qui demandent le divorce. Et ils en abusent, on le sait bien dans le monde

Nous croyons que le féminisme doit se garder de donner même l'apparence de faire cause commune avec les apôtres du maringe libre, qu'ils soient Paul Margueritte ou même... MIle de La Harpe. Car ils oublient, en défendant leurs théories, les dures réalités de l'existence quotidienne. Ils sont des idéologues, avec lesquels les féministes, qui se targuent avec raison d'être personnes pratiques, ne doivent point être confondus.

Or, l'article de Mue de La Harpe, publié dans le Mouvement Féministe, suscite, nous semble-t-il, de semblables confusions. Nous avons seulement voulu attirer l'attention de ceux qui l'auraient lu sur qu'il avait d'imprécis, d'inexact, et nous dirons même de dangereux.

Ce sont erreurs que commettent les gens de lettres, qui font du droit et de la sociologie. H. Bonnard, avocat.

Par principe d'impartialité, nous publions tout au long la lettre de M. Bonnard, en la faisant suivre de la réponse de notre collaboratrice, à laquelle nous l'avons communiquée. (Réd.).

Quelques lignes suffiront à répondre à la longue lettre qu'on vient de lire. Si, dans mon article, j'ai donné la première place à la question ou divorce, c'est que celle-ci l'occupaait également dans l'œuvre de Margueritte. C'est ce que savent tous ses l'ecteurs.

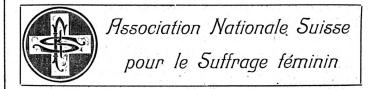
En réalité, la lettre de M. Bonnard repose tout entière sur une double erreur. Tout d'abord, parler du « féminisme de Paul Margueritte », ce n'est pas exposer la situation de la femme en Suisse. Paul Margueritte était Français, à travaillé en France et pour la France; ce qu'il a dit vaut pour son pays et pour son époque. En tout cela, la Suisse n'a rien à voir, et si M. Bonnard a la bonté de rappeler à notre bon souvenir les lois de notre Code, que nous àvions l'heur de connaître déjà, je ne vois pas en quoi cela éclaire le « féminisme de Paul Margueritte »,

La seconde erreur de M. Bonnard est de croire, qu'exposer les idées de quelqu'un, c'est nécessairement les partager et les défendre dans leur totalité. Je ne me suis prononcée, ni dans un sens, ni dans l'autre, sur les opinions de Paul Margueritte. Mon rôle était, non de les critiquer, mais d'en rendre un compte aussi exact que possible, et je m'en suis strictement tenue là. Interprète de Paul Margueritte, je ne porte aucune part de responsabilité. Aussi les coups que M. Bonnard me destinaient frappent-ils, derrière moi, Paut Margueritte luimême; et nous arrivons ainsi à la conclusion - plutôt inattendue, je l'avoue - que Paul Margueritte ignorait tout, non seulement du droit, mais de la vie. Aux lecteurs d'en juger.

Est-il besoin de dire qu'on peut rendre hommage au courage dont Paul Margueritte a indéniablement fait preuve en attirant l'attention publique sur certaines fautes et lacunes du Code français, sans épouser pour cela toutes ses manières de voir? L'objectivité la plus élémentaire l'exige.

Quant à mon incompétence dans le domaine juridique, n'étant pas avocat, Monsieur, je suis la première à la reconnaître. Aussi n'ai-je point prétendu à faire œuvre de législation comparée, et, n'étant que licenciée ès lettres, me suis-je bornée à parler d'un romancier.

JACQUELINE DE LA HARPE.



Nouvelles des Sections.

GENEVE. — Grand succès, le 14 mars, pour la séance organisée, à l'Aula de l'Université, par notre Association, de concert avec l'Union des Institutrices primaires, sur ce sujet: A travail égal, salaire égal. Public nombreux, dans lequel on remarquait plusieurs députés et deux conseillers d'Etat; introduction très nette et de portée scientifique de M. le prof. A. de Maday, remarquable exposé documentaire de Mme Grange, et discussion très chaude sous la présidence de MIle Gourd. Les adversaires de nos idées, d'ailleurs, n'ont pas pu présenter d'arguments valables en faveur de leur thèse: questions d'économie financière, préjugé invétéré de la supériorité masculine, affirmation aveugle que l'homme, étant le chef de la famille, doit gagner plus que la femme, ils ne sont pas sortis de ce domaine étroit et vieilli. La revendication de l'égalité économique paraît d'ailleurs une des plus difficiles à faire aboutir, plus encore que celle de l'égalité politique. - Le 31 mars, séance d'un genre tout différent, mais infiniment intéressante et captivante: le récit de la participation des Anglaises aux élections de décembre dernier, avec de nombreux détails pittoresque à l'appui, par Mme Louise Cruppi, que notre public ne se lasse pas d'entendre, et qui se trouvait précisément en Angleterre, il y a trois mois. Ses expériences ont constitué une précieuse propagande pour notre cause auprès du public de l'Athénée. Le même soir, un thé intime réunissait, dans le salon de l'Union des Femmes, quelques personnalités féministes autour de Mme Cruppi, dont la conversation a tenu sous le charme tous les invités. - La série des thés suffragistes a été clôturée le 7 avril par une causerie de M. Peney, conseiller administratif, sur le parti jeune-radical, que les auditeurs ont appris ainsi à mieux connaître. Cette série, consacrée aux partis politiques genevois a été certainement fort instructive pour celles qui en ont suivi toutes les séances, et les a préparées à mieux voir clair dans la vie politique de notre canton. — En fait de propagande, citons encore la conférence faite le 6 avril par Mile Gourd à Jussy, et celle que lui a demandée — fait significatif — l'Association démocratique des Eaux-Vives, pour le 14 avril. - Le projet de loi de M. Guinand ne devant être déposé que dans la session de mai, le Comité de notre Association a tout le temps de poursuivre d'autres travaux. Notamment, il vient d'envoyer une circulaire à ses membres pour engager ceux d'entre eux que cela concerne à participer activement aux élections et votations en matière ecclésiastique qui auront lieu le 11 mai prochain. Il ne faut pas, en effet, que la revendication d'un droit nouveau fasse négliger l'usage de ceux que l'on possède déjà, et une forte participation féminine aux élections pour les corps de l'Eglise nationale sera un excellent argument en faveur du vote dans d'autres domaines. E. GD.

VAUD. — Outre les séances que nous avions déjà annoncées pour le mois de mars, qui toutes ont pu avoir lieu, et avec grand succès, Mme Béranger a parlé à Belmont, à Baulmes et aux Croisettes. Quant aux habitants du Mont, ils ont été si enchantés de la conférence du Dr Muret, qu'ils ont réclamé, dix jours plus tard, une seconde causerie féministe - fait encore inédit dans nos annales! Mme Girardet-Vielle a bien voulu s'en charger. - Nous avons, de plus, été appelés ce mois, à parler à la Jeune Maison du Peuple de Lausanne et à l'Union des Femmes de Lutry. — Le 1er avril, nous avions le grand privilège de recevoir Mme Cruppi, de Paris, qui nous a fait la plus délicieuse des conférences sur le féminisme en Angleterre et le premier vote des Anglaises, en décembre 1918. Ce fut un véritable régat d'entendre une conférencière aussi distinguée que l'est Mme Cruppi, présentant son sujet de façon si gracieuse, sympathique et captivante. Si tous les antiféministes pouvaient l'entendre, ils seraient bientôt gagnés à notre cause. - Pour le 10 avril, M. de Morsier nous promet une causerie sur la Constituțion fédérale et les projets de réforme, sujet qu'il est de toute importance que nous apprenions à connaître en détail.

Montreux. — Pour secouer la torpeur où les restrictions sanitaires nous avaient plongées, nous avons fait appel, fin janvier, à Mile Gourd. Toutes les suffragistes savent quelle admirable stimulatrice d'énergies, est notre présidente centrale; aussi sa parole incisive, persuasive, sa foi inébranlable ont-elles redonné la vie à notre section endormie après quatre mois d'inaction. Ses auditeurs ont été sous le charme de son naturel et de son éloquence; de ce fait, plusieurs sceptiques ont été gagnés à la cause. - Dans notre réunion mensuelle de février, un de nos députés montreusiens, M. Paul Kues, a traité avec verve le sujet de la femme et de la politique, non sans décocher en passant, à notre adresse, quelques vérités, plus salutaires peut-être que des flatteries! - Enfin, en mars, treize mois après notre formation, nous avons tenu notre première assemblée générale. Les opérations statutaires rapidement expédiées, il a été procédé à l'élection de trois nouveaux membres du Comité; puis, comme pla de résistance, nous avons entendu un substantiel travail de Mme Fugli sur la marche du suffrage. La manière captivante de présenter le sujet, ainsi que la parfaite documentation et les conclusions de la conférencière ont vivement intéressé l'auditoire. La séance s'est terminée sur une note patriotique et par le chant de la Prière de Jaques-Dalcroze. - Nos projets de cours n'ont vu se réaliser que celui de M. Victor Perrier, sur le Droil usuel. Clair, concis, mis à la portée de chacun, cet exposé du Code civil a eu le plus grand succès.

Morges. - Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos collaborateurs qu'il s'est fondé à Morges un groupe suffragiste. Les 80 inscriptions reçues en cinq semaines nous ont prouvé que notre initiative n'a pas été inutile. Le 13 mars nous avons eu le privilège d'entendre Mile Gourd nous développer avec beaucoup d'éloquence te sujet: Quand les femmes voteront... Le nom de la conférencière avait attiré un nombreux public, tant masculin que féminin; mais nous avons regretté qu'il ne s'engageât pas de discussion à 1 issue de cette causerie. Nous nous sommes informées de la raison de ce silence: il paraît que les auditeurs étaient écrasés par tant d'éloquence! -Notre groupe s'est réuni pour la première fois le 24 mars. Nous avons élu notre comité et fixé le montant des cotisations. Nous sentant encore très novices, nous avons prié MIle L. Dutoit de venir nous initier à notre nouveau travail. 58 personnes se pressaient dans notre petite salle pour entendre notre présidente vaudoise nous parler de notre Association pour le Suffrage féminin, de notre éducation, civique et autre, du développement de la femme et de la jeunesse en vue de leurs responsabilités futures, et de nos moyens de propagande. Mile L. Dutoit nous parla avec la plus grande clarté, et chacun retira de cette causerie un précieux aperçu du grand champ d'activité qui s'ouvre devant nous.

Neuchatel. — Le 12 mars, entre les deux sessions du Grand Conseil où celui-ci s'est occupé de notre cause, un public d'un millier de personnes au moins se pressait dans la grande Salle des Conférences. En convoquant cette assemblée populaire, l'Union féministe pour le Suffrage a voulu, d'une part solenniser le vote émis le 24 février par le Grand Conseil, d'autre part, et surtout, mettre la population au courant d'une question qui, pendant plusieurs mois, sera au premier plan des préoccupations politiques dans le canton de Neuchâtei. On a entendu successivement Miles Porret, Thiébaud, Rigaud, Chenevard, exposer le sûjet sous que ques-uns de ses aspects. Des chœurs patriotiques exécutés par des jeunes filles ont ouvert et coupé la soi-

rée, qui s'est terminée par l'hymne national, chanté par toute l'assemblée. Le public s'est montré attentif et recueilli, et la soirée s'est déroulée dans une atmosphère solennelle. - Le Grand Conseil s'étant prononcé le 17 mars, en premier débat, pour l'introduction, dans la Constitution neuchâteloise, de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, la tâche de propagande s'est montrée plus pressante. Le 22 mars, une assemblée de déléguées des cinq sociétés féministes du canton décidait la création d'un comité cantonal et d'une caisse centrale. Le Comité cantonal se compose de la Commission du suffrage de l'Union Féministe de Neuchâtel, constitué, sous la direction de la présidente de l'U.F., en « comité exécutif », auquel sont adjointes les présidentes des quatre autres groupes. La caisse centrale sera alimentée par une souscription cantonale. Les moyens d'action sont à l'étude. - L'U. F. S. a été invitée par les Amies de la Jeune Fille à participer à la création d'un Office de consultation professionnelle. Un certain nombre de renseignements ont été recueillis, et l'Office s'ouvre dans le courant d'avril. - Mme Cruppi est attendue le 10 avril, pour sa conférence sur le premier vote des Anglaises.

Berne. — Le canton de Berne travaille depuis bien des mois à une transformation complète de ses partis politiques. Ce renouvellement n'a pas pu se faire sans que les succès qu'ont obtenus les femmes au delà de nos frontières n'aient jeté leur ombre — diront les uns — Ieur reflet — diront les autres — même sur nos traditions bourgeoises. La Commission chargée d'élaborer les statuts et le programme de travail de la « Fortschrittspartei », qui remplacera dorénavant le parti radical et jeune-radical a invité cinq femmes à prendre part à son travail. Elles ont fait figurer au programme les améliorations qui leur paraissaient urgentes au point de vue de l'hygiène, de l'éducation et des salaires féminins. Le nouveau parti s'est constitué le 26 mars en déclarant l'égalité des droits parmi ses membres des deux sexes. Deux femmes ont été élues pour faire partie du Comité Central. A. L.

Bale. - C'est à la question d'importance capitale de la reconstitution de notre Etat suisse, que nous avons consacré notre séance du 25 février. Notre présidente a recommandé chaudement à nos membres l'adhésion à la Ligue suisse pour les réformes d'après-guerre, dont les principes nous sont particulièrement sympathiques, à nous, femmes, puisqu'elle s'attache plus à la formation de la personnalité qu'à un programme, à l'esprit plus qu'à la lettre, et qu'elle conçoit le service de l'Etat comme une œuvre d'amour. Ceci était déjà une introduction à l'exposé de M. le pasteur Wieser sur ce sujet: De la démocratie politique à la démocratie sociale. Evidemment, tout citoyen suisse est l'égal, politiquement parlant, d'un autre citoyen, par l'exercice de ses droits et de ses devoirs, et cela résulte de l'œuvre de la Révolution française et du mouvement libéral; mais, en réalité, il n'en règne pas moins beaucoup d'injustices, du fait de la puissance de l'argent. Ce sont ces maux de l'heure présente que nous devons reconnaître et combattre énergiquement, de telle façon que l'être humain et non pas la richesse soit le centre de la vie économique, et que les forces du travail deviennent des collaborateurs. Nous avons besoin de nouveaux hommes animés d'un nouvel esprit, car la vraie démocratie doit être une collectivité fondée sur une base commune, celle de la responsabilité réciproque et de l'étincelle divine qui est en chacun de nous. Ceci est la tâche de l'éducation, et par conséquent des femmes. Dans la discussion qui suivit ce remarquable exposé, l'idée fut exprimée qu'une renaissance du christianisme viendrait en aide au principe social, mais que c'est plus difficile à atteindre qu'une révolution politique. - C'est donc à nous, femmes, qu'il appartient de mobiliser d'autres femmes pour cette tâche spéciale. Aussi voyons-nous avec joie comment, de partout, on fait appel à nous pour s'éclairer sur notre but: en ville, parmi les étudiantes et les élèves des écoles supérieures, dans la campagne bâloise, à Pratteln, à Liestal, où nous avons donné des conférences.

A travers les Sociétés téminines

Genève. — Union des Femmes. — Questions professionmelles avec l'Office des Apprentissages; questions de moralité publique avec le complexe problème des sages-femmes; questions intérieures avec l'élévation du taux de la cotisation... c'est autour de ces différents objets que s'est concentrée ce mois-ei l'activité de l'Union des Femmes. Le questionnaire envoyé au sujet de l'élévation du taux de la cotisation a soulevé un très vif intérêt, et les membres y ont répondu dans une proportion inusitée; aussi, et pour traiter sans tarder cette-question importante, une Assemblée générale extraordinaire est-elle convoquée pour le 28 avril, et à la suite d'un rapport du Comité aura